

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 19h30, le CONSEIL D'ADMISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la vice-présidence d'Isabelle BELBÈZE , Vice-Présidente du CCAS.

Convocation du 19/06/2026.

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Isabelle BELBÈZE, Suzanne BENCHARGUI, Corinne FARRET, Bernard BOUÉ, Marie-Françoise DELMAS, Jean-Marc CARNEIRO, Wilfried GNALY, Claudine ROSSETTO, Sindy MASSOL et Jean NOUGAROLIS.

Étaient excusés : Victor DENOUVION, Naziha ABOULGHAZI, Clément BLOT, Aline BERGOUNAN , Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN et Tony TACSIN.

Avaient donné pouvoir :

- Victor DENOUVION avait donné pouvoir à Isabelle BELBÈZE
- Naziha ABOULGHAZI avait donné pouvoir à Suzanne BENCHARGUI
- Aline BERGOUNAN avait donné pouvoir à Claudine ROSSETTO
- Claudine LACOSTE avait donné pouvoir à Jean-Marc CARNEIRO
- Anne-Marie MARTIN avait donné pouvoir à Marie-Françoise DELMAS

Présents : 10
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**OBJET : LANCEMENT DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX
N°2026-27**

Vu le Code de l'action Sociale et des familles et notamment l'article R 123-1 ;

Vu le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 ;

Considérant que la loi a évolué en juin 2016 et que désormais l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) doit se faire dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux ; Monsieur le Président informe donc les membres du Conseil d'administration du lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux sur la Commune de Saint-Jory.

L'analyse des besoins sociaux permettra aux élus, aux directions concernées et aux partenaires sociaux, de mieux comprendre les enjeux du territoire. La détermination des besoins sociaux est donc une étape préalable à toute action sociale. Cette démarche est avant tout **un outil d'aide à la décision**.

Déterminer les besoins permet en effet, de mieux définir les actions sociales à mener sur le territoire. L'ABS n'est donc pas un objectif en soi, mais un dispositif visant à concevoir **un plan d'action social susceptible de répondre aux besoins de la population** pour lequel le CCAS et/ou la ville seront chargés de la mise en œuvre. L'ABS permettra ainsi de **réajuster la politique sociale et de mettre en place des actions sociales pertinentes**. Les résultats de l'ABS seront retranscrits dans un rapport, transmis au Conseil d'Administration du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE du lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux par le CCAS ;

PREND ACTE du choix du prestataire retenu dans le cadre d'une consultation selon une procédure adaptée à savoir : Association PRISM 16, Boulevard de la Marquette 31000 Toulouse.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 02 JUN. 2026



Le Président, Victor DENOUVION.

